

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 31 mai 2016

DECRET N° 16 - 095 / PR

Relatif à la composition du Gouvernement et aux Secrétariats d'Etat de l'Union des Comores

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée, notamment en son article 16 ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les Vice-Présidents de l'Union sont chargés respectivement des Ministères ci-après cités :

1.1 Vice-Président chargé du Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Energie, de l'Industrie, de l'Artisanat, du Tourisme, des Investissements, du Secteur Privé et des Affaires Foncières,

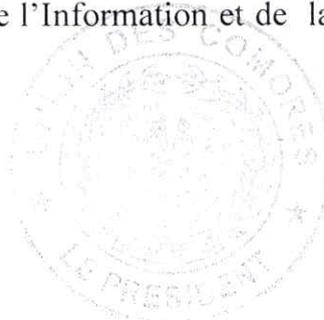
Monsieur Djaffar Ahmed Said Hassani.

1.2 Vice-Président chargé du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme,

Monsieur Moustadroine Abdou.

1.3 Vice-Président chargé du Ministère des Transports, des Postes et Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC),

Monsieur Abdallah Said Sarouma.



ARTICLE 2 : Sont nommés Ministres, les personnes dont les noms suivent :

1. Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Affaires Islamiques, des Administrations Publiques et des Droits Humains,

Monsieur Fahmi Said Ibrahim.

2. Ministre de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation, chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement.

Monsieur Mohamed Daoudou.

3. Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Chargé des Comoriens de l'Etranger,

Monsieur Mohamed Bacar Dossar.

4. Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement, de la Recherche et des Arts,

Monsieur Abdou Mhoumadi.

5. Ministre des Finances et du Budget,

Monsieur Said Ali Said Chayhane.

6. Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi, de l'Insertion Professionnelle, de la Culture et des Sports,

Monsieur Salime Mohamed Abderemane.

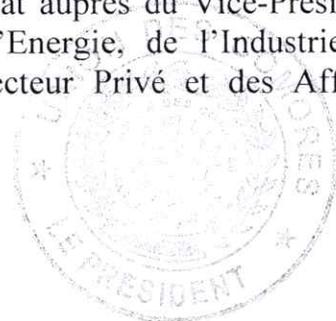
7. Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre,

Monsieur Moussa Mahoma.

ARTICLE 3 : Sont nommés Secrétaires d'Etat et participent au Conseil des Ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

1. Secrétaire d'Etat chargée du Tourisme et de l'Artisanat auprès du Vice-Président, chargé du Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Energie, de l'Industrie, de l'Artisanat, du Tourisme, des Investissements, du Secteur Privé et des Affaires Foncières,

Madame Sitti Attoumane.



2. Secrétaire d'Etat chargé des Transports auprès du Vice-Président chargé du Ministère des Transports, des Postes et Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC),

Monsieur Wahadi Madi.

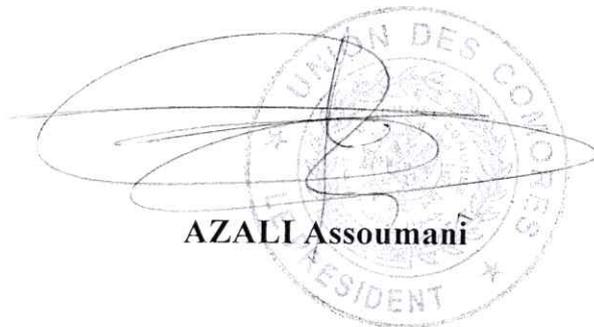
3. Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme auprès du Vice-Président Chargé du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme,

Monsieur Mmadi Kapachia.

4. Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération avec le Monde Arabe auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, chargé des Comoriens de l'Etranger,

Dr Hamidou Karihila.

ARTICLE 4 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assoumani